CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E59584** **VALABLE JUSQU'AU** **28/01/2027**

ÉDITÉ LE 28/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1986

Raison sociale : ARRAGEOISE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/01/1987
Capital : 63 000

10 ROUTE D'OEUF
62130 CROISETTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS
Siret : 339 341 331 00041
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 29144E
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 386542c1254000 / 002 114743/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 386542c1254000 / 002 114743/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 03 21 47 52 70 **Fax :** 03 21 47 52 80
Portable : 06 07 89 27 71
Responsabilité légale :
MARTIN ERWAN GÉRANT

Site Internet :
E-mail : p.barbier@sabtp.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 491 746 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	15	08/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025